

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 avril, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusés : CLEC'H Vincent ; PUILLANDRE Elisabeth ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick



DELBU2021-03-043

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE PLEHEDEL POUR LA PARTICIPATION DES REFECTIONS DE VOIRIE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Guingamp- Paimpol Agglomération a effectué des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de Kerradenen et Fin Ar Forest sur la commune de Pléhédel.

Ces travaux, réalisés en 2020, ont occasionné des mouvements de sols importants sur environ 1 318 mètres linéaires de voiries communales d'une largeur moyenne de 2.50 ml. Sur le secteur de Kerradenen, la largeur de voirie est de 4 ml en moyenne.

Ainsi, les échanges avec la commune ont permis de convenir et de conclure les points suivants :

- La commune réalise les réfections définitives de la voirie communale sur le secteur d'extension du réseau d'eaux usées ;
- La commune coordonne l'opération des réfections définitives des tranchées liées aux travaux de réseau ;
- L'Agglomération prend en charge financièrement la moitié des réfections de voirie ;
- Il est précisé que le coût de l'opération total des réfections de voirie s'élève à 63 737.96 €, soit 12.66 €/m² ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider le projet de convention avec la commune de Pléhédel portant sur la réfection de voiries de Kerradenen et Fin Ar Forest ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à cette affaire.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

